

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

**Etaient présents** : FEUFEU David, BOINOT Eliane GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, METAIS Jacques DUTERTRE Manon, NAULEAU Daniel, MILLERIOUX Damien, LAMARCHE Catherine, BRAUD Catherine, BOUDIER Mickaël GAULT Isabelle AUBRUN Thomas.

**Etaient absents excusés** : NEANT

**Secrétaire de séance** : GAULT Isabelle

\*\*\*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

***Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il peut ajouter un point à débattre :  
- demande aide financière exceptionnelle Comité des fêtes et Ecole Publique  
Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cet ajout qui fera partie du point 6.***

**1 Fourniture repas Cantine Pressigny : Convention et tarif**

La Commune de Pressigny a sollicité la Commune de Gourgé pour un soutien portant sur la fabrication de repas, compte-tenu de l'absence de personnel de cantine qualifiée à Pressigny, afin d'assurer la continuité du service sur les périodes scolaires.

Ces repas sont élaborés par la Cantinière de Gourgé : à savoir 15 repas envisagé pour l'instant et la livraison est effectuée par le personnel de Pressigny qui vient chercher ces repas conditionnés dans des plats adéquats selon l'obligation d'agrément sanitaire préfectoral en vigueur.

Une convention est établie entre les deux communes pour les modalités d'exécution ainsi que les responsabilités engagées par les deux co-contractants.

Les tarifs appliqués pour la confection de ces repas seront modifiables chaque année selon le calcul du coût de revient réparti sur les Communes suivant le règlement du regroupement pédagogique.

Une déclaration de dérogation à l'obligation d'agrément sanitaire a été envoyée au service sécurité sanitaire des aliments de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à son exécution.

**2 – Régularisation de crédits écritures patrimoniales**

Suite aux recommandations de la Trésorerie de Saint Maixent il convient de procéder à une décision modificative budgétaire pour l'opération concernant les travaux de la Salle des Fêtes, afin de prévoir les écritures patrimoniales internes suivantes :

**COMPTES DEPENSES**

21318 Travaux bâtiments publics 15 780.74 €

**COMPTES RECETTES**

238 Avances versées sur commandes d'immobilisations 15 780.74 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de crédit concernant cette opération patrimoniale.

### **3 – Approbation du rapport CLECT**

Après avoir entendu M GIRARD délégué à la Commission CLECT et après avoir consulté le rapport, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conclusions de ce rapport.

### **4 – Devis divers**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point car M METAIS Jacques responsable des Bâtiments et Voirie a programmé une réunion de Commission Jeudi 29 septembre prochain à cet effet pour étudier tous les devis en cours. Donc ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil.

### **5- Infos suivi Salle des Fêtes et Incendie route de Lageon :**

Monsieur le Maire informe :

Travaux salle des fêtes : les délais n'ont pas été respectés, le parquet n'est pas posé, électricité non terminée, terrasse extérieure à rectifier, différents montages ne correspondent pas à l'appel d'offres, fin de travaux probablement fin octobre au lieu de fin septembre. Ouverture à la location en 2023.

Incendies : de nombreux feux se sont déclenchés sur la Commune cet été,

un pot de remerciement sera organisé pour tous les agriculteurs et bénévoles qui se sont mobilisés avec les pompiers pour faire face au feu.

Mickaël BOUDIER souhaiterait une réunion avec les pompiers pour avoir des conseils sur les bons gestes et bons comportements à avoir face à cette situation d'horreur.

Un point doit être établi pour répertorier le matériel détérioré ou abîmé à cause de ces incendies et rapporté à Mme la Sous Préfète.

La priorité est de replanter les arbres et les haies détruites et les haies classées en bordure du chemin rural du Plessis Rouget à la Chagnelle.

### **6 demande aide financière**

#### 6.1 Comité des Fêtes

Cette participation a été évoqué en questions diverses lors de la dernière réunion de Conseil du 03 août et doit être délibérer :

Le Comité des fêtes a demandé une aide pour l'organisation de la course de caisses à savon du 4 septembre dernier.

- 30 € pour la prise en charge du petit déjeuner servi aux concurrents et aux bénévoles présents le matin
- 150 € pour une aide exceptionnelle,
- Soit un montant de 180 € au total

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 180 € au Comité des Fêtes.

#### 6.2 Ecole publique :

Par un courrier du 16 juin dernier l'école publique Nelson Mandela a demandé une aide financière dans le cadre de la fabrication de la boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique dont l'inauguration a eu lieu lors des fêtes des écoles au mois de juin.

Cette demande sera étudiée par la Commission annuelle dédiée à cet effet avec les demandes subventions des associations communales lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

## **7- Questions diverses**

### **7.1 Course caisses à savon du 04 septembre dernier**

Un très bon retour sur l'organisation de cette manifestation qui a attiré de nombreux spectateurs, des remerciements bien mérités aux 40 bénévoles qui ont été mobilisés pour cette occasion.

Une deuxième édition devrait voir le jour le premier Week-end de Septembre en 2023 mais en sollicitant beaucoup plus de bénévoles et en disposant de beaucoup plus de panneaux signalétiques, notamment des panneaux déviation.

### **7.2 Eclairage public**

M Damien MILLERIOUX explique qu'une coupure de cet éclairage a été effectuée dans le bourg cet été et aucune observation n'a été signalée.

Un devis va être demandé car 6 ampoules LED sont à remplacer dans le lotissement de l'Archère ainsi que 6 pendules et des horloges à changer.

Les nouveaux créneaux horaires pour l'éclairage public sont de 7 h à 8 h et de 20 h à 21 h dans le bourg et le village des Grands Bois.

L'éclairage du Vieux Pont et de l'église en extérieur sont à revoir.

### **7.3 Terra aventura**

Mme Manon DUTERTRE signale au Conseil Municipal que la cache de ce parcours devra changer d'emplacement car trop souvent vandalisé, à réfléchir pour 2023 car le jeu va être mis en maintenance pour l'hiver.

### **7.4 Argent de Poche**

Mme Manon DUTERTRE informe le Conseil Municipal de la reconduction sur 4 demie journées pendant les vacances scolaires de la Toussaint, deux demies journées en administratif et deux demies journées pour le service technique.

Monsieur le Maire remercie les administrés bénévoles qui ont désherbé le cimetière la journée du 27 août dernier.

**Fin du Conseil Municipal à 22 heures 00**

### **Rappel des délibérations du 28 septembre 2022**

- 1. Fourniture repas Cantine Pressigny : Convention et tarif**
- 2. Régularisation de crédits écritures patrimoniales**
- 3. Approbation du rapport CLECT**
- 4. Devis divers**
- 5. Infos suivi Salle des Fêtes et Incendie route de Lageon**
- 6. demande aide financière**
- 7. Questions diverses**

## **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Éliane	MÉTAIS Jacques	RIBETTE Aurélien
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	